

Résumé du mémoire de l'Institut à la Commission des institutions

Consultation générale sur le rapport quinquennal 2011 de la Commission d'accès à l'information

Technologies et vie privée : à l'heure des choix de société

Interpelé par les recommandations de la Commission d'accès à l'information formulées dans son rapport quinquennal 2011 intitulé *Technologies et vie privée : à l'heure des choix de société*, l'Institut souhaite saisir les membres de la Commission des institutions de sa réflexion et de ses propositions en la matière.

Au Québec, comme au Canada et ailleurs dans le monde, l'accès aux fichiers de microdonnées à des fins de recherche ou de gouverne, en particulier ceux issus du couplage de fichiers administratifs ou d'enquêtes, est devenu un enjeu majeur. Cependant, pour faciliter la consultation et l'utilisation des données gouvernementales, il ne suffit pas de les rendre disponibles. Il importe de donner accès à une grande quantité de données de qualité, mise en place à un seul endroit, organisée selon une méthode de classement appropriée et appuyée par des moyens d'y naviguer.

Dans cette perspective, depuis le début des années 2000, l'Institut multiplie les innovations et les réalisations pour démocratiser l'information statistique et la rendre plus accessible. Parmi celles-ci, la Banque de données des statistiques officielles (BDSO) sur le Québec. Alimentée par vingt-huit (28) ministères et organismes publics et accessible à partir d'un portail central, mais aussi de chacun des sites Internet des partenaires, la BDSO représente une avancée en matière de diffusion de la statistique et constitue l'outil par excellence pour assurer une gouvernance novatrice basée sur des statistiques cohérentes, crédibles et comparables. Par la BDSO, l'Institut vise à améliorer les conditions d'accès à l'information statistique, à des fins d'analyse, de recherche et d'information, dans le respect des règles de confidentialité.

Or, la BDSO ne contient encore qu'une partie de l'ensemble des statistiques québécoises. En effet, les producteurs de données statistiques diffusent l'information qu'ils produisent sur une multitude de médias, selon différents formats. Cette situation entraîne une duplication d'efforts et d'outils de diffusion, tant à l'échelle gouvernementale qu'à l'Institut. L'Institut souhaite faire profiter les ministères et organismes québécois des technologies et de l'expertise qu'il a développées pour ajuster la BDSO aux exigences liées à l'ouverture gouvernementale, afin d'éliminer les dédoublements d'activités en lien avec la diffusion de l'information statistique et optimiser l'utilisation des deniers publics consacrés à cette fin. À titre de coordonnateur de la statistique, l'Institut devrait voir renforcé son rôle de dépositaire de toutes les données statistiques des organismes publics, qui satisfont à ses critères.

L'infrastructure de diffusion que gère l'Institut a l'avantage de pouvoir regrouper une grande quantité de données statistiques de façon organisée et en un seul endroit. Les données brutes qui y figurent peuvent être exploitées facilement, et des fonctionnalités adaptées aux besoins diversifiés des utilisateurs ont été développées par l'Institut pour naviguer au sein de cette banque de données. Les données y sont présentées dans des tableaux « dynamiques », une fonction développée par l'Institut dont bénéficient les partenaires de la BDSO pour la diffusion de leurs données. Mais il importe également que l'Institut puisse assurer la pérennité et l'évolution du patrimoine statistique centenaire du Québec par l'utilisation d'un entrepôt de données pour la diffusion des informations et la conservation des métadonnées qui les rendent intelligibles.

Dans ce contexte, l'Institut a mis en place divers processus afin de respecter ses obligations relatives à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels. Ceux-ci correspondent aux meilleures pratiques et sont conformes aux standards internationaux, notamment les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies. Ces principes constituent la pierre angulaire sur laquelle repose l'activité de toutes les agences statistiques des pays démocratiques.

L'infrastructure de diffusion de l'Institut, dont la BDSO, répond déjà à plusieurs principes de l'*Open Data* et offre les garanties d'une utilisation conforme aux standards les plus exigeants en matière de confidentialité, constituant ainsi une solide base pour implanter, à moindre coût, un tel système à l'échelle du gouvernement du Québec. L'Institut doit être considéré comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'un *Open Data* gouvernemental. En ce sens, l'Institut pourrait être mandaté pour apporter son expertise en appui aux consultations et aux travaux qui mèneront à l'établissement du modèle pour l'ouverture du gouvernement québécois.

Enfin, l'Institut aimerait attirer l'attention des membres de la Commission sur l'importance d'actualiser la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et son application en fonction des nouvelles réalités du gouvernement ouvert, en s'appuyant sur les mécanismes déjà existants en la matière dans les lois et règlements des ministères et organismes.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

CI – 017M
C.G. – Technologies
et vie privée à
l'heure des choix
de société
VERSION RÉVISÉE

Mémoire à la Commission des institutions

Consultation générale sur le rapport quinquennal 2011
de la Commission d'accès à l'information

Technologies et vie privée : à l'heure des choix de société

Stéphane Mercier

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

28 mars 2013



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
L'UNIVERS DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.....	1
<i>DÉJÀ CENT ANS DE PATRIMOINE STATISTIQUE</i>	3
LES COMPOSANTES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE AU QUÉBEC	4
L'OBLIGATION DE DISCRÉTION.....	5
L'ACCESSIBILITÉ ACCRUE AUX DONNÉES STATISTIQUES SUR LE QUÉBEC	6
LA BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES (BDSO).....	7
L'INSTITUT : JOUEUR CLÉ DE L'OUVERTURE GOUVERNEMENTALE	8
<i>LA BDSO ET LES PRINCIPES DE DONNÉES OUVERTES</i>	9
RECOMMANDATIONS DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC	10

INTRODUCTION

L'accès à des données recueillies grâce à des fonds publics est un enjeu qui prend de plus en plus d'importance dans les sociétés soucieuses de démocratiser l'information, de soutenir la recherche, de systématiser l'évaluation des programmes publics, de faciliter la reddition de comptes des autorités publiques et de promouvoir la participation citoyenne.

Au Québec, tout comme au Canada et ailleurs dans le monde, l'accès aux données publiques à des fins de recherche ou en renforcement de la gouverne, est devenu incontournable, en cette ère d'*Open Data* et de gouvernement ouvert.

L'Institut de la statistique du Québec est interpellé par les recommandations de la Commission d'accès à l'information formulées dans son rapport quinquennal 2011 intitulé *Technologies et vie privée : à l'heure des choix de société*, en particulier par celles traitant du passage de la transparence au gouvernement ouvert. Il souhaite saisir les membres de la Commission des institutions de sa réflexion en la matière.

L'UNIVERS DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

C'est en avril 1999 que l'Institut de la statistique du Québec a officiellement vu le jour, issu du regroupement du Bureau de la statistique du Québec et de trois autres entités administratives à vocation statistique soit l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, Santé Québec et l'unité du ministère du Travail affectée à l'Enquête sur la rémunération globale.

Par le regroupement de la collecte et du traitement des données statistiques au sein d'un organisme unique dont le statut l'assurerait d'exercer ses fonctions en toute impartialité et avec crédibilité, le Gouvernement visait l'intégration, le développement et la pérennité d'une production statistique fondée sur les besoins du Québec en cette matière.

De par sa loi constitutive, l'Institut est l'organisme gouvernemental qui a pour mission *de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général* (L.R.Q., ch. I-13.011, art. 2).

Ces informations statistiques enrichissent les connaissances, éclairent les débats et appuient la prise de décision des différents acteurs de la société québécoise.

Au chapitre de la gouverne, l'Institut alimente le suivi d'indicateurs utiles aux ministères et aux organismes et il contribue aux activités de veille sur les politiques publiques. Les entités gouvernementales surveillent les tendances de l'économie, de la société et de l'environnement du pays. Elles recourent aux statistiques pour orienter, concevoir, évaluer et améliorer leurs programmes et leurs politiques.

L'Institut réalise des mandats statutaires en matière de rémunération, de démographie, de développement durable ainsi que d'occupation et de vitalité du territoire. Il maintient aussi des partenariats de longue date sur les questions économiques, sociales et culturelles.

Il mène des enquêtes majeures d'intérêt public pour le Québec, produit de nombreuses publications et diffuse des données fiables et pertinentes sur la réalité québécoise afin que la population en général soit mieux informée et que les décideurs puissent prendre des décisions plus éclairées.

Il réalise chaque année, en moyenne, une cinquantaine d'enquêtes auprès de 200 000 citoyens et de 38 000 entreprises québécoises. Il diffuse plus de 100 publications et des milliers de tableaux et de figures portant sur divers aspects de la société québécoise tels que la santé, la démographie, la culture et la communication, le travail et la rémunération.

Ses productions statistiques en démographie sont fondamentales et permettent, entre autres, au gouvernement de connaître le nombre d'enfants afin de pouvoir planifier le programme d'assurance parentale. De leur côté, les administrations régionales et municipales se servent des statistiques démographiques afin de mieux planifier les services, tels que les résidences pour personnes âgées, les écoles et les garderies.

Les enquêtes menées par l'Institut contribuent aussi à documenter l'évolution des besoins en matière de santé ou de services sociaux, à mieux comprendre les caractéristiques de la population de façon à lui offrir des services bien adaptés, à documenter son état de santé, l'évolution de ses habitudes de vie et des incapacités et permettent d'alimenter la mesure de la performance de notre système de santé.

Les parties syndicales et patronales utilisent les données de l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG) de l'Institut. L'ERG informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part, et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part.

Les enseignants et les chercheurs universitaires suivent les dernières statistiques liées à leur domaine afin de dégager les nouvelles tendances, de mettre à jour leurs contenus de formation et d'appuyer leurs recherches. Quant aux étudiants, ils puisent à l'Institut une mine d'information, notamment celle diffusée dans la section jeunesse de son site Web.

Les gens d'affaires ont besoin de données statistiques à jour concernant le fonctionnement des divers secteurs et les types de biens et services qu'ils produisent. Ils utilisent des statistiques démographiques pour choisir l'emplacement d'une nouvelle entreprise et pour aider à trouver le marché cible le plus susceptible d'adopter leurs produits et services. Lors de la préparation d'un plan d'affaires, les entrepreneurs consultent les données statistiques relatives aux ventes de leur type de produit ou service et évaluent le degré de concurrence au moyen des statistiques sur des entreprises similaires dans la même région géographique.

L'Institut permet aussi aux médias d'obtenir des informations statistiques fiables, objectives et facilement accessibles, ce qui se reflète annuellement par quelque 3 000 articles, mentions, entrevues dans les médias et demandes d'information de journalistes.

En somme, l'Institut dessert la population québécoise dans son ensemble et même davantage, comme en témoignent les quelque 1,6 million de séances de travail comptabilisées en un an sur son site Web.

DÉJÀ CENT ANS DE PATRIMOINE STATISTIQUE

L'année 2013 a été promulguée « Année internationale de la statistique ». Cette célébration mondiale vise à sensibiliser le grand public à la puissance et à l'impact de la statistique sur tous les aspects de la société.

Au Québec, l'année 2013 est doublement significative au plan statistique puisqu'elle marque aussi le 100^e anniversaire de la création de la première agence centrale de statistiques au Québec, le Bureau des statistiques de Québec, qui a officiellement démarré ses activités le 11 novembre 1913, soit cinq ans avant la mise en place du Bureau fédéral de la statistique, un ancêtre de Statistique Canada.

Unique au Canada et observé avec envie par les autres provinces canadiennes, le modèle d'agence statistique mis en place au Québec depuis 100 ans offre une indépendance qui en garantit la neutralité et regroupe une diversité de compétences assurant la qualité et la fiabilité de l'information statistique rendue publique.

Le parcours centenaire de la statistique publique a permis de doter le Québec d'un patrimoine statistique de qualité, utile à la recherche, mais surtout, essentiel pour la gouverne.

L'Institut est le fiduciaire de ce patrimoine et à ce titre, il a la responsabilité d'en assurer la pérennité et l'évolution, en collaboration avec de nombreux partenaires, dans un contexte de transformation de l'administration publique vers un gouvernement ouvert.

Dans son rapport quinquennal 2011, la Commission d'accès à l'information du Québec souligne, à juste titre, que dans une société où l'information prend de plus en plus d'importance, il importe d'augmenter de façon substantielle la quantité des informations accessibles aux citoyens et de faciliter, dans le respect des droits de chacun, l'accès à cette information. C'est dans cette perspective qu'elle propose d'adapter le régime d'accès à l'information à la réalité actuelle en ouvrant, sauf exceptions, l'ensemble des données gouvernementales à la consultation et à l'utilisation.

Parmi ces données gouvernementales se retrouvent les données qui composent la statistique publique du Québec.

Soucieux de contribuer au développement des connaissances pour la société québécoise, l'Institut met aussi à la disposition des analystes de la fonction publique, des chercheurs et des étudiants un ensemble de services permettant de faciliter l'accès à des renseignements tirés d'enquêtes et de sources administratives québécoises ainsi qu'à des services-conseils. Ces accès aux données peuvent se faire de deux façons : dans les locaux de l'Institut ou à distance à partir des locaux de l'utilisateur.

Les services d'accès aux données visent à répondre aux différents besoins des utilisateurs, tout en assurant le meilleur équilibre entre la qualité statistique et les obligations de l'Institut à l'égard de la confidentialité des renseignements et de la protection de la vie privée.

LES COMPOSANTES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE AU QUÉBEC

Au Québec, la production de la statistique publique, comme celle de plusieurs autres pays dans le monde, est partagée entre son agence statistique et les ministères et organismes gouvernementaux.

Il n'est plus à démontrer que la qualité de la prise de décision est étroitement liée à celle de l'information statistique qui permet de l'éclairer. De même, l'évaluation des impacts de ces décisions repose sur une information statistique objective et rigoureusement construite.

Les données socio-économiques sont l'assise pour la mise en place et le suivi de politiques publiques, de stratégies et de plans d'action gouvernementaux et très certainement pour la mise en œuvre et le suivi des programmes gouvernementaux et des lois.

D'ailleurs, la crise de confiance que connaissent plusieurs pays est révélatrice de l'importance que les gouvernements doivent accorder à la neutralité et la fiabilité de l'information statistique publique produite et diffusée par les agences statistiques.

Les politiques, les programmes, les stratégies et les plans d'action gouvernementaux doivent tenir compte de l'ensemble des réalités d'une société et doivent être établis les uns par rapport aux autres. L'information statistique requise pour les suivre et en rendre compte doit se recouper également, d'où l'importance de développer un plan d'ensemble de la production statistique nécessaire à la gouverne et de regrouper l'information statistique en un seul « lieu » pour en faciliter l'accès. L'Institut de la statistique du Québec, conformément à sa mission, est interpellé par plusieurs ministères et organismes gouvernementaux pour fournir et diffuser une telle information statistique.

Principal acteur en matière d'information statistique pour l'Administration publique, l'Institut s'avère aussi un investissement rentable pour le Gouvernement. À titre d'exemple, ses travaux en démographie ont permis le recouvrement de plus de 800 millions de dollars sur 20 ans au chapitre de paiements additionnels de péréquation. Mentionnons aussi en 2012, les travaux scientifiques novateurs réalisés par l'Institut pour soutenir l'établissement de la réclamation auprès de l'industrie du tabac, initiée par le Procureur général au nom du Gouvernement du Québec, qui s'élève à plus de 60 milliards de dollars.

Pour réaliser sa mission, l'Institut assure la coordination de la production statistique sur le Québec, notamment auprès des ministères et organismes québécois, et collabore avec diverses instances et agences statistiques, en premier lieu Statistique Canada.

Le leadership qu'exerce l'Institut vise à favoriser l'émergence d'un système statistique mieux intégré, plus efficient pour le Québec et plus accessible à l'ensemble des utilisateurs.

À ce titre, l'Institut est en interaction constante avec son homologue fédéral à la fois pour échanger des expertises et des avancées en matière d'information statistique et pour exposer les besoins particuliers du Québec de manière à influencer le contenu des programmes d'enquêtes de Statistique Canada.

De plus, la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* l'autorise à prendre toute initiative visant à favoriser la collaboration entre les ministères et organismes du gouvernement quant à

l'exploitation des nouvelles technologies de l'information et des communications pour faciliter la production et la diffusion de l'information statistique du gouvernement.

À cet égard, les données administratives deviennent une source d'information de plus en plus importante, et ce, à l'échelle internationale, puisqu'elles peuvent venir compléter les informations statistiques nécessaires tant sur le plan de la gestion que de la capacité à rendre compte des résultats obtenus. Mises à contribution en lien avec les données d'enquêtes, ces informations permettent de compléter l'univers statistique et d'obtenir un portrait plus exhaustif et de plus en plus adapté aux besoins des décideurs.

Dans ce contexte, le rôle des ministères et organismes dans la production de statistiques publiques prend toute son importance, et celui de coordonnateur statistique de l'Institut auprès de l'Administration publique québécoise devient essentiel.

L'OBLIGATION DE DISCRÉTION

La protection des renseignements qui servent à la production statistique est critique à la capacité de l'Institut de réaliser sa mission.

En effet, la protection des renseignements personnels représente les fondements de la crédibilité et de la notoriété de l'Institut.

L'Institut doit donc entretenir un climat de confiance avec la population pour soutenir la participation aux enquêtes qu'elle mène auprès des individus et des entreprises et maintenir la foi des utilisateurs envers la qualité de l'information statistique qu'elle produit.

Ainsi, dans la réalisation de sa mission, l'Institut a une obligation de discrétion qui est énoncée à l'article 25 de sa loi. De cet article découlent les obligations légales de l'Institut en matière de protection de tout renseignement obtenu en vertu de la Loi sur l'Institut et dont la révélation directe ou indirecte permettrait de le rattacher à une personne, physique ou morale, une entreprise, un organisme ou une association. Cette disposition est également à la base de toute communication de renseignements effectuée en vertu de la Loi de l'Institut et de toute entente de partage conclue conformément à cette loi.

L'Institut a mis en place divers processus afin de respecter ses obligations relatives à la confidentialité des renseignements. Ceux-ci correspondent aux meilleures pratiques en la matière et sont conformes aux standards internationaux, notamment les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies. Ces principes constituent la pierre angulaire sur laquelle repose l'activité de toutes les agences statistiques des pays démocratiques.

Outre ces processus, le Comité d'éthique de l'Institut, qui relève du Directeur général et qui est formé principalement d'experts externes y compris un éthicien, traite, au cas par cas et du point de vue des personnes qui participent aux enquêtes, les effets et obligations légales relatives à la protection des renseignements personnels dans le cadre de tout projet mené par l'Institut.

L'Institut a également mis en place le Comité d'examen Confidentialité (CEC) en appui au Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Le CEC est formé de membres du personnel de l'Institut possédant une expertise en statistique

(collecte ou méthodologie), d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels (conseiller juridique) auxquels une personne experte en éthique est adjointe.

Les obligations de protection des renseignements personnels de l'Institut dictent également sa conduite dans l'élargissement de l'accessibilité aux données statistiques qu'il produit.

L'ACCESSIBILITÉ ACCRUE AUX DONNÉES STATISTIQUES SUR LE QUÉBEC

Depuis le début des années 2000, l'Institut multiplie les innovations et les réalisations pour démocratiser l'information statistique et la rendre plus accessible.

La création de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), en est un exemple. L'Observatoire est devenu une ressource essentielle pour ceux et celles qui sont à la recherche de statistiques sur la culture québécoise, notamment sur les arts de la scène, les musées, les livres, les bibliothèques, les arts visuels, la musique, les archives et le cinéma.

Plus récemment, l'Institut a mis en ligne un Portail sur le vieillissement de la population regroupant les statistiques qu'il produit lui-même sur le sujet, auxquelles s'ajoutent graduellement celles d'autres ministères et organismes sur cet enjeu important de la société québécoise.

D'autres thématiques sont à l'étude, notamment la consolidation des statistiques sur l'enfance et la jeunesse ainsi que l'intégration des données statistiques sur l'immigration.

En avril 2006, la Loi sur l'Institut a été modifiée pour y ajouter un nouveau mandat relatif au développement durable, soit celui d'aider à l'élaboration et au suivi de la stratégie de développement durable du gouvernement du Québec, entre autres, en produisant et en diffusant les indicateurs de la stratégie établie par le Gouvernement.

Le regroupement de l'information statistique selon des thématiques est une approche pour faciliter l'accès à ces données. Cet accès se situe aussi dans un continuum où l'on retrouve à un pôle, l'accès aux données agrégées, plus ouvert, et, à l'autre pôle, l'accès aux microdonnées, plus restrictif.

Les microdonnées sont des observations directes ou des variables statistiques qui n'ont pas fait l'objet d'un traitement statistique. À l'inverse, les données agrégées sont constituées à partir d'un fichier de microdonnées et sont le résultat de différents traitements statistiques qui permettent de fournir de l'information sur des groupes qui ont des caractéristiques communes. Les données diffusées par l'Institut sur son site en sont des exemples.

Au Québec, comme au Canada et ailleurs dans le monde, l'accès aux fichiers de microdonnées à des fins de recherche ou de gouverne, en particulier ceux issus du couplage de fichiers administratifs ou d'enquêtes, est devenu un enjeu majeur. Ces fichiers recèlent un potentiel analytique très élevé, mais sont souvent sous-exploités, compte tenu des difficultés découlant des modalités pour y accéder, de la complexité des méthodologies pour obtenir un fichier de qualité et des délais qui en découlent.

Au cours des dernières années, l'Institut, avec la collaboration de ministères et d'organismes et dans le respect des exigences de la Commission d'accès à l'information, a développé des processus rigoureux et sécurisés qui permettent l'accès à des données d'enquêtes, au Registre

des événements démographiques, ainsi qu'à des données issues du croisement de fichiers administratifs des ministères et organismes du Québec avec ses fichiers d'enquêtes.

Ainsi, l'Institut a créé le Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ), un laboratoire sécurisé permettant de consulter ses banques de données sur place, afin de contribuer au développement de la recherche et de valoriser l'exploitation de l'information statistique.

Il a aussi lancé en 2007, l'Environnement pour la promotion de la santé et du bien-être (EPSEBE), une infrastructure technologique qui permet l'accès sécurisé à distance aux microdonnées de recherche, dans le respect de la protection des renseignements personnels, et ce, afin de favoriser la diffusion des connaissances. Développée conjointement avec des chercheurs, cette infrastructure, unique au Canada, est également l'une des rares au monde dans ce domaine.

Enfin, dans le contexte de la Commission, il importe de présenter les travaux de l'Institut entourant la Banque de données des statistiques officielles (BDSO) sur le Québec.

LA BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES (BDSO)

Alimentée par vingt-huit (28) ministères et organismes publics et accessible à partir d'un portail central, mais aussi de chacun des sites Internet des partenaires, cette banque représente une avancée en matière de diffusion de la statistique sur le Québec et constitue l'outil par excellence pour assurer une gouvernance novatrice basée sur des statistiques cohérentes, crédibles et comparables.

Conscients que l'information statistique prend toute sa valeur lorsqu'elle est partagée, les ministères et organismes partenaires de la BDSO ont convenu de coordonner leurs efforts pour s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement et que l'information produite est compatible.

La BDSO a été initiée en 1998 et elle a fait par la suite l'objet de plusieurs décisions gouvernementales notamment du Secrétariat du Conseil du trésor. Depuis une dizaine d'années, la BDSO encourage la concertation, la mise en commun, l'intégration et la réutilisation d'expertises en ressources informationnelles, mais aussi de production et de diffusion des statistiques publiques.

Par la BDSO, l'Institut vise à améliorer les conditions d'accès à l'information statistique, à des fins d'analyse, de recherche et d'information, dans le respect des règles de confidentialité.

La BDSO contient, outre des statistiques produites par l'Institut, des statistiques administratives produites par des ministères et organismes, par exemple, le nombre de ménages prestataires de l'aide financière de dernier recours ou encore le nombre de naissance ou d'adoption ayant donné lieu à une prestation du Régime québécois d'assurance parentale.

Elle permet actuellement d'accéder aux statistiques des 28 ministères et organismes partenaires, présentées sur Internet sous forme de portraits statistiques, de tableaux standardisés, de représentations cartographiques et de fonctions plus spécialisées offrant des possibilités de requêtes personnalisées dans l'entrepôt de données.

L'INSTITUT : JOUEUR CLÉ DE L'OUVERTURE GOUVERNEMENTALE

Compte tenu de ce qui précède, l'Institut doit être considéré comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'un *Open Data* gouvernemental.

En effet, pour faciliter la consultation et l'utilisation des données gouvernementales par les citoyens, il ne suffit pas de les rendre disponibles. Il importe de donner accès à une grande quantité de données de qualité, mise en place à un seul endroit, organisée selon une méthode de classement appropriée et appuyée par des moyens d'y naviguer.

Or, la BDSO ne contient qu'une partie de l'ensemble des statistiques québécoises. En effet, les producteurs de données statistiques diffusent l'information qu'ils produisent sur une multitude de médias, selon différents formats. Cette situation entraîne une duplication d'efforts et d'outils de diffusion, tant à l'échelle gouvernementale qu'à l'Institut. La synchronisation des mises à jour sur les différents sites est difficile à gérer et peut, à l'occasion, générer des incohérences de contenu statistique.

Dans la majorité des cas, les formats de diffusion utilisés présentent l'information de façon statique et ponctuelle. De plus, pour obtenir cette information, l'utilisateur doit accéder aux différents sites des producteurs de statistiques, ce qui peut s'avérer complexe sinon laborieux.

L'infrastructure de diffusion que gère l'Institut de la statistique du Québec a l'avantage de pouvoir regrouper une grande quantité de données statistiques de façon organisée et en un seul endroit. Les données brutes qui y figurent peuvent être exploitées facilement, et des fonctionnalités adaptées aux besoins diversifiés des utilisateurs ont été développées par l'Institut pour naviguer au sein de cette banque de données. Les données y sont, entre autres, présentées dans des tableaux « dynamiques », une fonction développée par l'Institut dont bénéficient les partenaires de la BDSO pour la diffusion de leurs données.

C'est donc dire que l'infrastructure de diffusion de l'Institut, dont la BDSO, répond déjà à plusieurs principes de l'*Open Data* (voir l'encadré ci-dessous) et offre les garanties d'une utilisation conforme aux standards les plus exigeants en matière de confidentialité, constituant ainsi une solide base pour implanter, à moindre coût, un tel système à l'échelle du gouvernement du Québec.

Plus fondamentalement, l'expertise, le savoir-faire et la structure de gouvernance de l'Institut en matière de confidentialité, de protection des renseignements personnels et de production de données statistiques fiables, comparables et de qualité en font un incontournable dans l'élaboration d'un modèle d'ouverture du gouvernement québécois fondé sur la participation et la collaboration.

En outre, la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (L.R.Q., chapitre G-1.03), qui préconise le partage et la mise en commun de l'information et des ressources, et le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, qui favorise une plus grande transparence des organismes publics par la diffusion des études, rapports de recherche ou de statistiques qui présentent un intérêt pour l'information du public, sont des incitatifs pour l'ensemble des organisations publiques à recourir à l'infrastructure de l'Institut et à ses

fonctionnalités comme actif informationnel gouvernemental au service de l'ouverture gouvernementale québécoise.

LA BDSO ET LES PRINCIPES DE DONNÉES OUVERTES

- *La BDSO a été conceptualisée pour diffuser l'information statistique produite par les producteurs de données statistiques au Québec. Actuellement, la BDSO ne contient qu'une partie des statistiques québécoises. (Principe : intégralité)*
- *La BDSO intègre et diffuse l'information statistique officielle produite par des sources reconnues. Cette information est toujours accompagnée d'attributs, appelés métadonnées : source, compilation, méthodologie, lexique, mise en garde. (Principe : source principale)*
- *L'information statistique est mise en ligne de façon continue. (Principe : actualité)*
- *L'information statistique diffusée dans la BDSO est accessible via un site Web avec des fonctionnalités interactives adaptées au profil de la clientèle. Ainsi, un utilisateur peut créer son profil, formuler des requêtes personnalisées et être informé des mises à jour de données. (Principe : facilité d'accès)*
- *La BDSO offre de nombreux formats d'exportation et de téléchargement des données tels que les formats xls, txt, et pdf, contribuant ainsi à accroître la capacité de lecture et d'utilisation des données par les internautes. (Principe : lisibilité par des systèmes)*
- *La BDSO est un entrepôt de données publiques, libre d'accès. (Principe : non-discrimination)*
- *Les formats utilisés dans la BDSO sont standards et disponibles pour tous. (Principe : utilisation de standards communs)*
- *Les conditions d'utilisation de la BDSO ne prévoient pas de restrictions pour les utilisateurs de l'information statistique qui y est diffusée. (Principe : autorisation d'exploitation)*
- *L'information statistique diffusée dans la BDSO est disponible de façon permanente puisque la BDSO conserve l'historique des données. Ceci permet d'assurer la pérennité du patrimoine statistique québécois. (Principe : permanence)*
- *L'information statistique diffusée dans la BDSO est accessible gratuitement. (Principe : coût d'utilisation)*

Ce modèle d'ouverture créera cependant une obligation d'utilisation optimale des données auxquelles, dorénavant, l'ensemble de la population aura accès. Le gouvernement sera dans l'obligation d'être non seulement au fait de ces données, mais aussi en mesure d'en expliquer la teneur, la signification et de démontrer qu'il en tient compte dans ces décisions.

RECOMMANDATIONS DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

1. À titre de coordonnateur de la statistique pour le Québec, renforcer le rôle de l'Institut de la statistique en tant que dépositaire de toutes les données statistiques des organismes publics, qui satisfont à ses critères.
2. Mandater l'Institut pour qu'il apporte son expertise en appui aux consultations et aux travaux qui mèneront à l'établissement du modèle pour l'ouverture du gouvernement québécois.
3. Faire profiter les ministères et organismes québécois des technologies et de l'expertise développées par l'Institut pour ajuster la BDSO aux exigences liées à l'ouverture gouvernementale, afin d'éliminer les dédoublements d'activités en lien avec la diffusion de l'information statistique et optimiser l'utilisation des deniers publics consacrés à cette fin.
4. Assurer la pérennité et l'évolution du patrimoine statistique du Québec par l'utilisation d'un entrepôt de données pour la diffusion des informations et la conservation des métadonnées qui les rendent intelligibles.
5. Actualiser la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et son application en fonction des nouvelles réalités du gouvernement ouvert, en s'appuyant sur les mécanismes déjà existants en la matière dans les lois et règlements des ministères et organismes.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain

« L'Institut de la statistique du Québec est l'organisme gouvernemental responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec. Celles-ci enrichissent les connaissances, éclairent les débats et appuient la prise de décision des différents acteurs de la société québécoise. »

**Institut
de la statistique**

Québec

